



<p>Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé Section “sécurité sociale”</p>
--

CSSSS/16/212

AVIS N° 16/52 DU 4 OCTOBRE 2016 RELATIF À LA COMMUNICATION DE DONNÉES ANONYMES DU DATAWAREHOUSE MARCHÉ DU TRAVAIL ET PROTECTION SOCIALE PAR LA BANQUE CARREFOUR DE LA SECURITE SOCIALE AU SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE (SPF ETCS) ET À UNIA EN VUE DE LA RÉALISATION D’UNE ÉTUDE PORTANT SUR LES INDICATEURS DIVERSITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET L’INTÉGRATION DES PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE OU DES PERSONNES D’ORIGINE ETRANGÈRE DANS LA SOCIÉTÉ BELGE ET SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Vu la loi du 15 janvier 1990 relative à l’institution et à l’organisation d’une Banque-carrefour de la sécurité sociale, notamment les articles 5 et 15;

Vu la demande du Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale en collaboration avec Unia;

Vu le rapport d’auditorat de la Banque-carrefour du 5 septembre 2016;

Vu le rapport présenté par Yves Roger.

A. CONTEXTE ET OBJET DE LA DEMANDE

1. Le Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale (SPF ETCS) souhaite réaliser, en collaboration avec Unia, une analyse de l’intégration socio-économique des personnes de nationalité étrangère ou des personnes d’origine étrangère dans la société belge en général et sur le marché du travail.

Dans ce cadre, le SPF ETCS publiera, en collaboration avec Unia, un rapport tous les deux ans sur base des données du datawarehouse marché du travail et protection sociale. L’utilisation de certaines variables socio-économiques disponibles dans le datawarehouse

permettra de mieux prendre en compte la situation des personnes d'origine belge ou étrangère sur le marché du travail.

2. Pour réaliser cette étude, le SPF ETCS et Unia souhaitent traiter les variables « origine » et « historique migratoire » relatives aux personnes de 18 à 64 ans.

La variable « origine » est une combinaison des variables « nationalité actuelle », « première nationalité » et « première nationalité des parents ». La variable « historique migratoire » est une combinaison des variables précédentes avec le pays de naissance, la « date d'inscription au Registre national » et la « date de naturalisation ».

3. Pour réaliser cette étude, il est nécessaire de réaliser un couplage des données du CENSUS 2011 avec les données du datawarehouse marché du travail et protection sociale. Le SPF ETCS et Unia souhaitent traiter les variables « niveau EDUC », « type études » et « niveau d'instruction le plus élevé atteint ». Cette dernière variable nécessite le couplage ad hoc de cette base de données avec le datawarehouse marché du travail et protection sociale. A cet effet, le SPF ETCS a introduit une demande auprès du Comité de surveillance statistique. La BCSS intégrerait les données en question dans son datawarehouse. Le SPF ETCS ne disposerait aucunement de ces données individuelles provenant du CENSUS 2011 mais uniquement du résultat de ce couplage ad hoc via les différents tableaux demandés.
4. La demande concerne un certain nombre de tableaux sur le profil, les caractéristiques de l'emploi et de la carrière des individus âgés de 18 à 64 ans sur la base des variables « origine » et « historique migratoire ».
5. Le premier tableau est relatif à la position socio-économique. Il contient le nombre de personnes au 4^{ème} trimestre 2008 (2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014) réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région, le niveau d'éducation, le type d'études, le niveau d'instruction le plus élevé atteint via CENSUS 2011, l'âge (18-64 ans en classes de 5 ans : 18-19, 20-24,...) et la position socio-économique au 4^{ème} trimestre 2008 (2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014).
6. Le deuxième tableau est relatif à la position socio-économique suivant le type de ménage. Il contient le nombre de personnes au 4^{ème} trimestre 2008 (2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014), réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région, le niveau d'éducation, le niveau d'instruction le plus élevé atteint via CENSUS 2011, l'âge (18-64 ans en classes de 5 ans : 18-19, 20-24,...), la position au sein du ménage, le type de ménages (marié avec enfant(s), marié sans enfant, non marié avec enfant(s), non marié sans enfant, famille monoparentale, ménage constitué d'une seule personne, autres ménages, ménage collectif) et la position socio-économique au 4^{ème} trimestre 2008 (2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014).
7. Le troisième tableau est relatif à la mobilité selon le statut professionnel et la classe de salaire. Il contient le nombre de personnes au 4^{ème} trimestre 2008 (2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014) réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région, le niveau d'éducation, le niveau d'instruction le plus élevé atteint via CENSUS 2011, l'âge (18-69 ans en classes de 5 ans : 18-19, 20-24,...), la position socio-économique au 4^{ème} trimestre

de 2003 à 2014, la classe de salaire de 2003 à 2014 en déciles sur base des salariés de 18 à 64 ans et le secteur via le code NACE.

8. Le quatrième tableau est relatif à la mesure de l'activité sur 10 ans. Il contient le nombre de personnes qui dans le courant de 1998 à 2008 (1999 à 2009,...) étaient au travail, au chômage ou inactif et qui étaient présentes en Belgique au 4^{ème} trimestre 2008 (2009,...) réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région, le niveau d'éducation, l'âge (18-64 ans en classes de 5 ans : 18-19, 20-24,...), le niveau d'instruction le plus élevé atteint via CENSUS 2011 et le nombre total de trimestres que les personnes ont travaillé en classes de 4 trimestres sur la période 1998 à 2008 (1999 à 2009,...).
9. Le cinquième tableau est relatif à la sortie du chômage 2008-2009. Il contient le nombre de personnes au 4^{ème} trimestre 2008 (2009,...) qui étaient au chômage réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région, le niveau d'éducation, le niveau d'instruction le plus élevé atteint via CENSUS 2011, l'âge (18-64 ans en classes de 5 ans : 18-19, 20-24,...) la position socio-économique au 1^{er} trimestre 2009 (2010,...) et au 4^{ème} trimestre 2009 (2010,...).
10. Le sixième tableau est relatif au secteur de travail. Il contient le nombre de personnes au 4^{ème} trimestre 2008 (2009,...) qui travaillaient et réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région de travail, le niveau d'éducation, le niveau d'instruction le plus élevé atteint via CENSUS 2011, l'âge (18-64 ans en classes de 5 ans : 18-19, 20-24,...) et le secteur NACE.
11. Le septième tableau porte sur la commission paritaire du travailleur. Il contient le nombre de personnes au 4^{ème} trimestre 2008 (2009,...) qui travaillaient et réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région de travail, le niveau d'éducation, le niveau d'instruction le plus élevé atteint via CENSUS 2011, l'âge (18-64 ans en classes de 5 ans : 18-19, 20-24,...) et la commission paritaire.
12. Le huitième tableau porte sur le secteur public. Il contient le nombre de personnes au 4^{ème} trimestre 2008 (2009,...) qui travaillaient dans le secteur public et réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région, la classe travailleur (ouvriers, employés, fonctionnaires, autres), le niveau de pouvoir via l'utilisation de la liste ONSS et pouvoir organisateur (Fédéral – Région et Communauté Flamande – Région Wallonne – Région de Bruxelles-Capitale – Communauté française – Communauté germanophone – Provinces – Communes) , le secteur NACE, le niveau d'éducation, le niveau d'instruction le plus élevé atteint via CENSUS 2011 et l'âge (18 à 64 ans en classes de 5 ans : 18-19, 20-24,...).
13. Le neuvième tableau porte sur le contrat de travail. Il contient le nombre de personnes qui dans le courant de 2008 (2009,...) travaillaient et réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région, le niveau d'éducation, le niveau d'instruction le plus élevé atteint via CENSUS 2011, l'âge (18 à 64 ans en classes de 5 ans : 18-19, 20-24,...), l'intérimaire, le travail saisonnier, le statut ALE, titres services et la classe de travailleurs (ouvriers, employés, fonctionnaires, autres).

- 14.** Le dixième tableau porte sur le régime de travail. Il contient le nombre de personnes au 4^{ème} trimestre 2008 (2009,...) qui travaillaient comme salariés et réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région, le niveau d'éducation, le niveau d'instruction le plus élevé atteint via CENSUS 2011, l'âge (18 à 64 ans en classes de 5 ans : 18-19, 20-24,...), la position au sein du ménage, le type de ménages (marié avec enfant(s), marié sans enfant, non marié avec enfant(s), non marié sans enfant, famille monoparentale, ménage constitué d'une seule personne, autres ménages, ménage collectif), le régime de travail (temps partiel, temps plein ou spécial) et le pourcentage cumulé de temps partiel (en classes 0-45% ; 46-55% ; 56-95% ; > 95%).
- 15.** Le onzième tableau porte sur la réduction de cotisation de sécurité sociale. Il contient le nombre de personnes au 4^{ème} trimestre 2008 (2009,...) réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région, le niveau d'éducation, le niveau d'instruction le plus élevé atteint via CENSUS 2011, l'âge (18-64 ans en classes de 5 ans : 18-19, 20-24,...) le code de réduction et la position socio-économique au 4^{ème} trimestre 2003 (2004,...), 4^{ème} trimestre 2006 (2007,...) et 4^{ème} trimestre 2008 (2009,...).
- 16.** Le douzième tableau porte sur la durée du chômage. Il contient le nombre de personnes au 4^{ème} trimestre 2008 (2009,...) qui étaient au chômage réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région, le niveau d'éducation, le niveau d'instruction le plus élevé atteint via CENSUS 2011, l'âge (18-64 ans en classes de 5 ans : 18-19, 20-24,...), la durée de chômage (en classes 0 à 3 mois, 3 à 6 mois, 6 mois à 1 an, 1 à 2 ans, 2 à 5 ans et plus de 5 ans) et la position socio-économique.
- 17.** Le treizième tableau porte sur l'intégration sur le marché du travail et motifs de séjour (2010-2014) : sélection de la population d'analyse sur base de la « date IT_202 ». Il contient le nombre de personnes de 18 à 64 ans qui ont une date d'enregistrement du motif de séjour au cours de l'année 2010, c'est-à-dire une sélection des personnes ayant une « date IT_202 » en 2010, et observation de leur statut socio-économique au 4^{ème} trimestre 2011, 4^{ème} trimestre 2012, 4^{ème} trimestre 2013 et au 4^{ème} trimestre 2014. Pour une « date IT_202 » en 2011, observation du statut-socio-économique au 4^{ème} trimestre 2012, au 4^{ème} trimestre 2013 et au 4^{ème} trimestre 2014. Pour une « date IT_202 » en 2012, observation du statut socio-économique au 4^{ème} trimestre 2013 et au 4^{ème} trimestre 2014. Pour une « date IT_202 » en 2013, observation du statut socio-économique au 4^{ème} trimestre 2013 et au 4^{ème} trimestre 2014. Ce tableau est établi suivant l'origine, l'historique migratoire, le code TI_202 à 5 chiffres, la date TI_202 (mois et année), la date de décision, la date d'inscription au Registre national, le sexe, la région, la position au sein du ménage, le type de ménages (marié avec enfant(s), marié sans enfant, non marié avec enfant(s), non marié sans enfant, famille monoparentale, ménage constitué d'une seule personne, autres ménages, ménage collectif), le niveau d'éducation, le niveau d'instruction le plus élevé via CENSUS 2011, l'âge (18 à 64 ans en classes de 5 ans : 18-19, 20-24,...) et la position socio-économique.
- 18.** Le quatorzième tableau porte sur l'intégration sur le marché du travail et motifs de séjour (2010-2014) : sélection de la population d'analyse sur base de la « date d'inscription au Registre national ». Il contient le nombre de personnes de 18 à 64 ans qui ont été inscrites au Registre national au cours de l'année 2010, c'est-à-dire une sélection des personnes

ayant une « *Inschrijvingsdat_rr* » en 2010, et observation de leur statut socio-économique au 4^{ème} trimestre 2011, 4^{ème} trimestre 2012, 4^{ème} trimestre 2013 et au 4^{ème} trimestre 2014. Pour une « *Inschrijvingsdat_rr* » en 2011, observation de leur statut socio-économique au 4^{ème} trimestre 2012, au 4^{ème} trimestre 2013 et au 4^{ème} trimestre 2014. Pour une « *Inschrijvingsdat_rr* » en 2012, observation du statut socio-économique au 4^{ème} trimestre 2013 et au 4^{ème} trimestre 2014. Pour une « *Inschrijvingsdat_rr* » en 2013, observation du statut socio-économique au 4^{ème} trimestre 2013 et au 4^{ème} trimestre 2014. Ce tableau est établi selon l'origine, l'historique migratoire, le code *TI_202*, la date *TI_202* (mois et année), la date de décision, la date d'inscription au Registre national (mois et année), le sexe, la région, la position au sein du ménage, le type de ménages (marié avec enfant(s), marié sans enfant, non marié avec enfant(s), non marié sans enfant, famille monoparentale, ménage constitué d'une seule personne, autres ménages, ménage collectif), le niveau d'éducation, le niveau d'instruction le plus élevé atteint via CENSUS 2011, l'âge (18 à 64 ans en classes de 5 ans : 18-19, 20-24,...) et la position socio-économique.

19. Le quinzième tableau porte sur la situation socio-économique des jeunes entrés en stage d'insertion professionnelle au 1^{er} trimestre 2012 (2^{ème} trimestre 2012, 3^{ème} trimestre 2012,..., 4^{ème} trimestre 2013) après 1 trimestre, 2 trimestres, 3 trimestres et 4 trimestres. Il contient le nombre de personnes de 18 à 29 ans qui sont entrées, respectivement, au cours du 1^{er} trimestre 2012 dans la catégorie de demandeur d'emploi « stage d'insertion professionnelle » et de l'observation de leur statut socio-économique 1 trimestre, 2 trimestres, 3 trimestres, 4 trimestres plus tard. Ce tableau est établi selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région, le niveau d'éducation, l'âge au 1^{er} trimestre 2012 (2^{ème} trimestre 2012, 3^{ème} trimestre 2012,..., 4^{ème} trimestre 2013) en 3 classes : 18-19, 20-24, 25-29, et la position socio-économique à 4 moments : au 2^{ème} trimestre 2012 (3^{ème} trimestre 2012,...), au 3^{ème} trimestre 2012 (4^{ème} trimestre 2012,...), au 4^{ème} trimestre 2012 (1^{er} trimestre 2013,...) et au 1^{er} trimestre 2013 (2^{ème} trimestre 2013,...).
20. Il s'agit d'une demande annuelle.
21. Les données sont traitées en interne au sein des services du SPF ETCS. Les résultats seront publiés sous la forme d'un rapport tous les deux ans, en coopération avec UNIA et le Registre national, et qui sera utilisé pour informer les décideurs politiques, les autres acteurs et le public sur la diversité du marché du travail belge. Ce rapport contiendra uniquement des tableaux récapitulatifs, des graphiques et des analyses, de sorte que la possibilité d'identification sera en tout cas impossible.
22. Les données seront conservées pendant 3 ans après la parution du rapport.

B. EXAMEN DE LA DEMANDE

23. En vertu de l'article 5, §1^{er}, de la loi du 15 janvier 1990 *relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale*, la Banque Carrefour de la sécurité sociale recueille des données auprès des institutions de sécurité sociale, les enregistre, procède à leur agrégation et les communique aux personnes qui en ont besoin pour la réalisation de recherches pouvant être utiles à la connaissance, à la conception et à

la gestion de la sécurité sociale. Dans la mesure où la communication porte sur des données anonymes, la section sécurité sociale du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé doit fournir, au préalable, un avis, sauf dans quelques cas exceptionnels.

24. La communication porte sur des données anonymes, c'est-à-dire des données qui ne peuvent pas être converties par le destinataire en données à caractère personnel.
25. Le Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale (SPF ETCS) souhaite réaliser, en collaboration avec Unia, un monitoring socio-économique des personnes de nationalité étrangère ou des personnes d'origine étrangère dans la société belge en général et sur le marché du travail. Il s'agit d'une finalité légitime.
26. Il s'agit d'une communication annuelle, les données seront traitées en interne au sein des services du SPF ETCS. Les résultats seront publiés sous la forme d'un rapport publié tous les deux ans, en coopération avec Unia et le Registre national, et qui sera utilisé pour informer les décideurs politiques, les autres acteurs et le public sur la diversité du marché du travail belge. Ce rapport contiendra uniquement des tableaux récapitulatifs, des graphiques et des analyses, de sorte que la possibilité d'identification sera en tout cas impossible.
27. Cet avis ne porte pas préjudice à la compétence du Comité de surveillance statistique de se prononcer ultérieurement.
28. Lors du traitement des données anonymes, le SPF ETCS et Unia sont tenus de tenir compte de la loi du 15 janvier 1990 *relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale*, de la loi du 8 décembre 1992 *relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel*, de leurs arrêtés d'exécution et de toute autre disposition légale ou réglementaire relative à la protection de la vie privée.

Par ces motifs,

la section sécurité sociale du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé

donne un avis positif à la Banque Carrefour de la sécurité sociale pour communiquer les données anonymes précitées, selon les modalités précitées, au Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale (SPF ETCS) et à Unia, dans le cadre de la publication d'un rapport tous les deux ans relatif à la situation socio-économique des personnes de nationalité étrangère ou des personnes d'origine étrangère dans la société belge en général et sur le marché du travail.

Yves ROGER
Président

Le siège du comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé est établi dans les bureaux de la Banque Carrefour de la sécurité sociale, à l'adresse suivante: Quai de Willebroeck, 38 B-1000 Bruxelles Tél. +32-2-741 83 11.